



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice :14

Présents :11

Votants :12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_09_04

L'an deux mille VINGT TROIS, le 15 septembre à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, M. BRINGARD Christophe, Mme MATHIEU Julie Adjoints, Mme PIARDET Corinne, M. DELAIRE Claude, M. MAMERT Jean-Michel, M. PIARDET René, M. BOUDOT Vincent, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie

Absent : Mme BOUCHE Coraline

Absents excusés : Mme BITARD Céline, M. VILAIN Paul (arrivé à 19h15)

Exclus :

Procuration : Mme BITARD Céline à Mme MATHIEU Julie

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

OBJET : Autorisation d'encaissement de chèques

Madame le Mairie demande l'autorisation d'encaisser des chèques.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,
Décide

Article unique : d'autoriser l'encaissement des chèques de Groupama, à la suite des différents sinistres :

- au RDC dans le local associatif pour un montant de 2 682,54 € et de 925,51 €.
- à l'étage dans le logement pour un montant de 2 887,73 € et de 1 045,91 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 15 septembre 2023

Le Maire, Dorothée BRETON